



## Formation Paysage

### Guide Pratique du Stage

Les stages font partie du cursus de l'étudiant et constituent un moment privilégié de contact avec le monde professionnel. Ils sont l'occasion de compléter la formation de paysagiste faite à l'école et d'être impliqué dans des démarches, des pratiques et des organismes professionnels. Ce sont donc des temps spécifiques, réalisés en dehors de l'école et qui participent pleinement de l'apprentissage du métier de paysagiste. Pour cela, des temps pédagogiques et des enseignants sont mobilisés pour l'encadrement et la validation des stages.

Dans le cadre de la formation des paysagistes de l'ensap Bordeaux, Les étudiants doivent effectuer 2 stages obligatoires dans le cycle DEP. Ils peuvent aussi effectuer 1 stage de complément de formation par cycle (1 en CPEP et 1 en DEP) de même qu'à l'occasion d'une période de césure de leur choix.

Les 12 semaines de stages obligatoires sont réparties en deux périodes qui doivent offrir à l'étudiant **deux expériences d'échelles et de natures différentes**, dans la diversité des manières de pratiquer le métier de paysagiste et le respect du règlement des études<sup>1</sup> et du code du travail.

Le **Guide Pratique du Stage (GPS)** est là pour aider à définir quel stage effectuer, dans quels objectifs, envies ou besoins, structure, pratique ou domaine de l'action paysagiste. Ces choix argumentés doivent être formulés par l'étudiant dans un **Projet Professionnel et Personnel (PPP)**, à savoir une production écrite de 2 pages maximum, qui constitue la « feuille de route » de son insertion professionnelle. Ce **Projet Professionnel et Personnel (PPP)** fait l'objet d'une élaboration dans un cadre pédagogique et administratif à l'occasion des **Cafés de l'Accompagnement Professionnel (CAP)**. Il est modifiable et évolutif en fonction des opportunités saisies par l'étudiant dans ses recherches de stages. Le **Projet Professionnel et Personnel (PPP)** et la structure d'accueil sont validés par les enseignants-référents qui signent les conventions de stage, après sa transmission par l'étudiant au service des stages.

Ce **Guide Pratique du Stage (GPS)** doit permettre à l'étudiant de mettre à profit ce temps d'insertion professionnelle. Il donne des orientations générales pour mettre à jour et analyser dans une perspective critique, les pratiques professionnelles. Ce Guide est inspiré des méthodes de l'ethnologie et plus précisément de la notion d'*Observation Participante* qui consiste en une démarche dont le postulat est que pour connaître, analyser et saisir les groupes sociaux qu'il étudie, une implication et une immersion totale de l'observateur est nécessaire. *L'Observation Participante* est, selon Alain Touraine, « la compréhension de l'autre par le partage d'une expérience commune ». Au cœur de la démarche d'*Observation Participante* réside une tension qui constitue une difficulté majeure : comment peut-on être à la fois un membre actif du collectif et un observateur distancié ?

Ce guide doit donc servir à effectuer les observations nécessaires pour comprendre le fonctionnement de la structure, les personnes et interlocuteurs impliqués et les projets et réalisations qui y sont menées. Il est aussi une aide pour formuler un avis personnel et un positionnement critique par rapport à l'expérience et à la structure. A l'issue du stage, l'étudiant doit rédiger un **Texte de Positionnement Personnel (TPP)** afin de relater de manière succincte l'expérience du stage et la prise de recul vis à vis du projet initial.

---

<sup>1</sup> Rappel du règlement des études de la formation paysage, article 18 :

L'étudiant doit effectuer 12 semaines de stages obligatoires, réparties en deux périodes :

- en DEP 1, stage 1 de 4 semaines minimum soit 22 jours valant 4 ECTS ou 154 h minimum, positionné en semestre 6

- en DEP 3, stage 2 de 8 semaines minimum soit 45 jours minimum valant 6 ECTS, ou 309 heures minimum afin de garantir la gratification légale, positionné en semestre 9.

Un fractionnement du stage 2 est possible à conditions :

- que les périodes de stage s'effectuent dans la même structure ;

- de respecter la réglementation en vigueur : code du travail à savoir 19h minimum par semaine pour un équivalent mi-temps.

## [AVANT LE STAGE]

### Le Projet Professionnel et Personnel (PPP)

Votre curiosité et votre désir d'apprendre constitue le ressort de votre observation. Au départ, il y a votre envie de découvrir des pratiques et des manières de faire. Ce désir est un atout, cependant, il vous faut l'explicitier dans le **Projet Professionnel et Personnel (PPP)**<sup>2</sup>.

- Formuler un questionnement de départ, un objectif professionnel, un besoin, une curiosité...
- Énoncer vos préjugés et les raisons du choix d'un type de structure d'accueil. Pourquoi vous êtes-vous intéressé par ce type de structure ? Quel est le processus qui vous a incité à postuler ?
- Identifier le réseau de circonstances et d'interrelation qui peuvent rendre votre stage possible (connaissances, demandes spontanées, annonces...).
- Définir une ou plusieurs structures d'accueil correspondant à vos envies et comment vous présenter en mettant en avant vos atouts et attentes (lettre de motivation, book et contact).

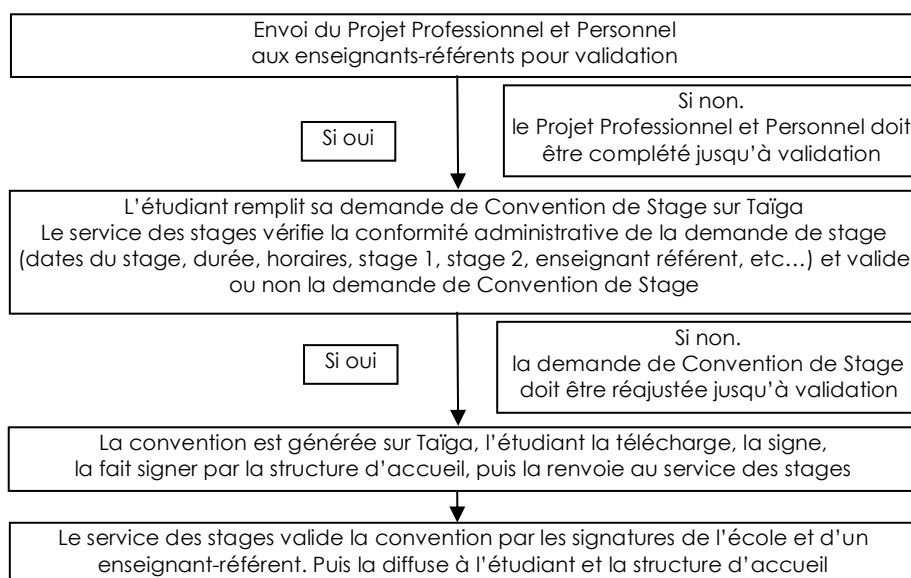
### La recherche de la structure et son fonctionnement général

Les structures auxquelles vous postulez ont une histoire qu'il vous faut connaître, au moins dans ces grandes lignes. Il ne s'agit pas d'érudition mais de vous équiper afin de mieux postuler et observer. Cela vous aidera à vous poser les bonnes questions et de montrer, lors des rendez-vous que vous aurez provoqués, que vous êtes en capacité de comprendre ce que la (les) structures font et ce que vous pouvez apporter et apprendre. Pour ce faire, consultez des publications, sites Internet, presse et les stagiaires antérieurs si vous en connaissez... Vous devez proposer par contact téléphonique et préparer les entretiens avec les structures d'accueil où vous postulez sur cette base.

### L'obtention du stage

Une fois obtenu la validation du **Projet Professionnel et Personnel (PPP)** et l'accord de la structure d'accueil (par la structure et le Service des Stages de l'ensapBx, vous devrez télécharger (via Taïga<sup>3</sup>), remplir, signer la **Convention de Stage (CS)**. Une fois cette convention remplie et signée (par vous et la structure d'accueil) vous devrez la remettre au Service des Stages pour validation définitive.

### Le récapitulatif



<sup>2</sup> Le Projet Professionnel et Personnel (PPP) doit être envoyé aux enseignants-référents par email : *prénom nom - projet de stage V1.pdf*

<sup>3</sup> Attention, dans le cas où la structure d'accueil n'existe pas dans la base de données Taïga, l'étudiant doit adresser un mail au service des stages, pour créer une nouvelle fiche avec toutes ses coordonnées de la structure : raison sociale, adresse complète, téléphone, mail, nom du dirigeant, nom du tuteur, qualité du tuteur, mail du tuteur.

## [PENDANT LE STAGE]

Ça y est vous êtes à pied d'œuvre ! Le stage commence. Il vous faut maintenant participer et observer. Ceci rappelons-le, prend essentiellement appui sur votre expérience personnelle des lieux, des personnes avec qui vous êtes en relation, ainsi que sur votre implication dans une ou des missions qui vous sont confiées.

Cette observation participante doit s'effectuer selon au moins quatre aspects :

Observer le déroulement du stage	Observer le fonctionnement de la structure et des personnes	Observer les productions	Observer les pratiques et les discours
- Installation : quelle place vous est proposée au sein de la structure ? Êtes-vous en situation d'autonomie dans le travail ou au contraire très encadré ? Quel bureau occupez-vous ? A quelles données et informations avez-vous accès ? Sont-elles les mêmes que les autres ?	- Organigramme et rapports hiérarchiques	- Types de missions	- Modalités de travail (méthodes, techniques, savoir-faire mobilisés...)
- Routine : Quel est le déroulement habituel d'une journée de stage ? Sur quel type de tâches êtes-vous amené à travailler ? Quels sont vos interlocuteurs principaux ?	- Formations et culture-métiers	- Appels d'offres, commandes, cahiers des charges...	- Références théoriques et pratiques mobilisés : analyse de la bibliothèque de la structure, des sites Internet de référence pour les agents de la structure, les projets références...
- Imprévus et changement : Des événements ont-ils changé votre place au sein de la structure ? Des comportements de votre part, ont-ils été jugés inopportuns ? Votre présence a-t-elle été remise en cause et si oui, pourquoi ?	- Éthique professionnelle (appartenance à un réseau professionnel : Fédération Française du Paysage, Association Française Interprofessionnelle des Écologues...)	- Réalisations, productions, réalisations, aménagements	- Références, modes de présentation de la structure
	- Réseaux de collaborateurs	...	
	Modèle économique		

## Le comportement

L'observation seule ne suffit pas, les occasions de dialoguer avec votre entourage professionnel sont importantes, pour obtenir des informations, des points de vue, un retour utile à votre réflexion personnelle. On distinguera donc :

- des entretiens pendant le stage sollicité par le stagiaire avec des interlocuteurs et à des moments qu'il jugera opportuns ;
- des discussions de tous les moments où on pose des questions : trajets en voiture, visites de site, pause café, pots éventuels avec les collègues après la journée etc...
- un entretien de fin de stage avec le maître de stage en guise de bilan mais aussi de vérification informée et critique de l'observation menée tout au long du stage. Cette phase d'entretien doit permettre de maximiser vos capacités d'observation, d'affiner vos analyses.

## Le journal de bord

Le journal de bord est le meilleur outil pour noter jour après jour ce que vous faites et observez au cours de votre stage. Les notes que vous prenez peuvent être dans un style télégraphique, des schémas, des événements ou des commentaires liés à vos observations. La description des lieux, des personnes et de leurs interrelations, des relations que vous entretenez avec vos collègues, du déroulement de vos journées et ou encore de la configuration des locaux, est souvent d'une grande utilité. Ces éléments simples peuvent sembler anecdotiques mais prendront du sens au fur et à mesure et à la fin de votre stage. Il ne requiert pas de qualité littéraire, mais plutôt de la précision et le sens du détail. Le journal de bord permet de noter vos réactions à chaud comme d'élaborer des premières analyses réflexives. Celui-ci doit être documenté de schémas et de croquis.

Ce journal de bord est votre carnet de note, le témoin de votre expérience professionnelle et de votre réflexion personnelle. Cela en fait en objet particulier à soigner qui participera des échanges durant et après le stage.

## [APRES LE STAGE]

Chaque année des **Rencontres des Restitutions de Stages (RRS)** sont organisées pour que vous puissiez rendre compte de votre expérience et de l'avancée de votre projet professionnel. À l'occasion d'une des deux Rencontres annuelles (une chaque semestre), vous devrez faire part de votre expérience et de vos réflexions personnelles sous la forme d'un Texte de Positionnement Personnel (TPP) et par une présentation orale devant un groupe d'étudiants et d'enseignants.

## [CADRAGE]

### La commission des stages

La **commission des stages** est composée du service des stages et des enseignants-référents. C'est elle qui prend en charge l'organisation des stages de la formation des paysagistes de l'ensap Bordeaux. Elle a proposé que les conditions d'encadrement des stages s'inscrivent au mieux dans le programme pédagogique et de valoriser ces expériences professionnelles à valoriser auprès de tous les étudiants. Les stages font partie d'un ensemble pédagogique, ils s'articulent avec d'autres enseignements des cycles CPEP et DEP et permettent aux étudiants de se positionner dans leur parcours professionnel.

Le **service des stages** est le service administratif de l'ensap Bordeaux qui assure la gestion et la conformité de la procédure de demande et de validation des stages. Ce service est en lien direct avec les étudiants (contact ci-dessous), il délivre l'accès aux Conventions de Stage, gère la base de données des structures d'accueil.

Les **enseignants-référents** ont pour rôle d'effectuer le suivi des étudiants avant et pendant leurs stages. Ils s'assurent de la pertinence de leurs expériences professionnelles dans l'acquisition, la participation, l'encadrement et la valorisation. Ils peuvent être amenés à prendre contact avec les structures d'accueil pour se tenir informé du déroulement du stage et du type de pratiques professionnelles dans le domaine du paysage proposé au stagiaire.

### Les éléments clés

Le **Projet Professionnel et Personnel (PPP)**. Rédigé par chaque étudiant, il lui permet de définir la « feuille de route » de son insertion professionnelle mettant en cohérence les deux périodes de stages. Ce texte permet à l'étudiant de formuler ses motivations et son positionnement personnel en vue de ses démarches de demandes de stage. Sa formulation sera au centre des Cafés de l'Accompagnement Professionnel (CAP).

Les **Cafés de l'Accompagnement Professionnel (CAP)**. Ces rendez-vous entre les étudiants, la Commission des Stages et des professionnels permettent aux étudiants de bénéficier de conseils personnalisés, d'être accompagnés dans leurs démarches et l'élaboration de leur Projet Professionnel et Personnel (PPP), étape indispensable à l'obtention d'une Convention de Stage (CS).

La **Convention de Stage (CS)**. Elle ne peut être obtenue qu'après la validation du Projet Professionnel et Personnel (PPP) par l'un des enseignants-référents. C'est une étape incontournable qui doit être signée par l'ensemble des partenaires, avec dans l'ordre : l'étudiant, la structure d'accueil, l'enseignant-référent et la direction de l'ensap Bordeaux. Toute période de stage doit être calée sur l'année universitaire à savoir de septembre à aout.

Les **périodes de stages**. Pour les stages obligatoires les périodes minimales sont de 22 jours à valider DEP1 et de 45 jours à valider en DEP3. Pour les stages de complément de formation et de césure il n'y a pas de période minimale. Tous peuvent bénéficier d'une prolongation consécutive ou non, mais ne pouvant en aucun cas dépasser 5 mois au total. Seuls les stages obligatoires nécessitent une restitution et la rédaction d'un Texte de Positionnement Personnel (TPP).

Le **Texte de Positionnement Personnel (TPP)**. Au-delà de la description succincte du stage (structure, personnes impliquées, projets menés et réalisations), ce texte doit formuler un avis personnel et un positionnement critique par rapport à cette expérience et la prise de recul vis à vis du projet initial. Les éléments principaux du contenu de ce texte sont en partie décrits dans le Guide Pratique du Stage (GPS).

Le **Guide Pratique du Stage (GPS)**. Il propose des orientations générales pour l'observation et l'analyse critique des pratiques professionnelles auxquelles l'étudiant est impliqué durant ses périodes de stages obligatoires. Il forme en outre le cadre à partir duquel l'étudiant rédige son Projet Professionnel et Personnel (PPP), les conditions liées à la Convention de Stage (CS) et le contenu du Texte de Positionnement Personnel (TPP). Dont l'ensemble sera restitué pour validation lors des Rencontres des Restitutions de Stages (RRS).

Les **Rencontres des Restitutions de Stages (RRS)**. À l'occasion d'une des deux Rencontres des Restitutions de Stages (RRS) à l'ensapBx, il est demandé aux étudiants de restituer leur Texte de Positionnement Personnel (TPP) à l'écrit et oralement devant les autres étudiants afin de nourrir les échanges et les réflexions de ces derniers, qui auront à leur tour la nécessité de remettre leurs Projet Professionnel et Personnel (PPP).

### Contact

**Marie-Noëlle PIRET**

Accompagnement professionnel

T 33(0)5 57 35 11 50

[marie-noelle.piret@bordeaux.archi.fr](mailto:marie-noelle.piret@bordeaux.archi.fr)